

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	<p>En attente de la position du Conseil en 1ère lecture / convocation de la conciliation budgétaire</p> <p>14/06/2018 Décision d'entamer des négociations interinstitutionnelles rejetée en plénière (Art. 69c); dossier renvoyé à la prochaine session</p>
<p>Exercice de la profession de transporteur par route et accès au marché du transport international de marchandises par route</p> <p>Modification Règlement (EC) No 1071/2009 2007/0098(COD) Modification Règlement (EC) No 1072/2009 2007/0099(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.20.10 Entreprises et personnel de transport 4.15.03 Aménagement du temps de travail, horaires 4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail</p> <p>Priorités législatives Déclaration conjointe 2018</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/0123(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EC) No 1071/2009 2007/0098(COD) Modification Règlement (EC) No 1072/2009 2007/0099(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 091-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Etape de la procédure	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture / convocation de la conciliation budgétaire
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/8/10095